

TERMES DE REFERENCE

Traduction en langues Arabe et Anglais de L'étude économique sur les bénéfices de l'adoption de la planification familiale sur la croissance économique au Maroc

I. CONTEXTE :

L'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) est une organisation non Gouvernementale à but non lucratif, créée en 1971 et reconnue d'utilité publique par le décret numéro 72-477 du 8 juin 1972, et membre à part entière de la Fédération Internationale de Planification Familiale (IPPF) depuis 1971. L'Association Marocaine de Planification Familiale travaille afin de promouvoir les Droits Humains fondamentaux des femmes et hommes. Elle cherche à améliorer la qualité de vie de la population, la santé sexuelle et reproductive y compris la promotion du genre à travers le plaidoyer et la prestation des services, plus particulièrement au profit des personnes les plus démunies et vulnérables.

La planification familiale présente des avantages évidents pour la santé, principalement la prévention des grossesses non désirées et la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et infantiles.

Dans les pays en développement, 671 millions de femmes utilisent des services de contraception modernes dont le coût annuel estimatif est de 5,5 milliards USD, y compris les coûts directs et indirects. Il s'agit de moins d'un dollar (0,88 USD) par personne dans les pays en développement. De ce fait, dépenser un dollar de plus, pour des services de contraception par rapport au niveau actuel, réduit les ressources nécessaires pour les soins liés à la grossesse de 2,2 USD par personne. Par conséquent, le progrès vers l'atteinte des ODD en serait considérablement renforcé : à titre d'exemple pour l'objectif 3, une baisse notable de l'ordre de 27 % de mortalité maternelle d'ici 2030 pourrait être obtenue et plus de 1 % du taux de croissance annuel du PIB réel per capita, serait gagné pour « l'objectif 8 » des ODD.

Dans le cadre de sa collaboration avec le Ministère de la santé, l'AMPF a élaboré une étude sur les bénéfices de l'utilisation de la planification familiale sur la croissance économique au Maroc. Cette étude avait comme objectifs : 1) d'identifier le volume et les types de services de la planification familiale offertes sur le plan national ; estimer l'investissement de l'état dans la planification familiale sur le plan national et enfin 3) évaluer l'impact de la stratégie de population au Maroc sur la croissance économique en termes de PIB.

II. Objectif de la consultation :

Traduire l'étude en question (en langue française, constituée de 16.870 mots) en langue anglaise et en arabe pour permettre sa large diffusion auprès du public cible.

III- Qualifications du Consultant /Expert

- Traducteur de formation
- Avoir une bonne connaissance du contexte national : aspects socioéconomiques, politiques et culturels et des questions de genre et droits humains et des défis de gestion des services de proximité
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de synthèse en arabe et en anglais.

IV- Livrables

Le consultant (te) est tenu à traduire le contenu de l'étude , en privilégiant l'échange et la consultation avec les acteurs concernés en particulier les personnes ressources de l'AMPF.

Les livrables exigés sont :

- ✓ livrable de l'étude traduite en Arabe
- ✓ livrable de l'étude traduite en Anglais

V- Soumission

⇒ Une offre technique comprenant :

- Un CV détaillé mentionnant les diplômes, les expériences, les compétences dans les domaines qui ont un lien avec la mission
- Des références de traduction (au moins deux)
- Un échéancier tenant compte du délai d'exécution de la consultation (**4 semaines** à compter de la date de la signature du contrat)

⇒ Une Offre financière.

VI- Adresse et conditions

Les dossiers sont à adresser via la voie postale à : **L'association Marocaine de la Planification Familiale au 6, Rue Ibn Elkadi BP 1217, les orangers Rabat** ou via l'adresse mail de l'association : ampf@ampf.org.ma au plus tard le 27 /12/2021 à minuit.